CONDITIONS.

Dix piastres par an, payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera discontinué, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit, au bureau de L'ABEILLE, un mois avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens, à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres, adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR NEW-YORK.

(Paquebot du 5 mars)—*Ligne de la Louisiane et de New-York.*—Le beau navire neuf NATCHEZ, capt. REED, partira comme dessus. Pour fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à FOSTER & HUTTON, Rue du Canal, No. 77.
28 fév

POUR BOSTON.

Le beau navire HELEN MAR, capt. HOLMES, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 30, ou à STETSON & AVERY.
28 fév

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9.
24 fév

La goëlette fine voilière SOUTH-CAROLINA, capitaine SAFFORD, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils; elle a été construite à Charleston en 1820 avec du bon chêne-vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. P. MORGAN & Co. rue du Camp, no. 43
24 fév

POUR BOSTON,

Le beau brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, TUSKAR, capitaine HALL, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY.
14 fév

POUR VERA-CRUZ,

On pourrait expédier un bon navire s'il se présentait de suite, du fret et des passagers seulement. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.
11 fév

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux; elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
20 fév

POUR CHARLESTON,

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre, MARY, capitaine PORTER, ayant une partie de son chargement engagée, partira la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à J. W. ZACHARIE & CO. rue Bienville, No 80.
18 fév

A FRETER,

Le joli brick, fin voilier, ARAB, doublé et chevillé en cuivre, A1, capit. HASKELL, du port de 99 tonneaux. S'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & CO.
10 fév

POUR BALTIMORE,

Le beau brick paquebot neuf CANADA, capit. J. L. WHITE, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
8 fév

A FRETER.

La goëlette neuve, fine voilière, PHOENIX, capitaine SPICER. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à THAYER, HURD & Co. rue des Magasins, no. 29.
1er fév

ON a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.
20 janvier

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co.
21 janv

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON, Rue de la Douane, No. 14.
10 fév

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, UNE MAISON, située rue Toulouse, no. 8[illegible], entre Royale et Bourbon. J. LACOSTE.
8 fév—15

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié m'a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir: l'une de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme shériff, conjointement avec Godefroy Boudousquié sa caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpens de face et de 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme Shériff pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite;

Avis est par présent donné, à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N. Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante sixième.

A. B. ROMAN

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.
1 mars—30

AVIS.—Attendu qu'Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 22 avril 1825, étant une des cautions de J. M. Morel Guirammand, comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles; et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guirammand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Rayne fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite;

Avis est par le présent donné à tous ceuxqui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatrevingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le dit effet ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante sixième.

A. B. ROMAM,

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.
28 fév—30

A VENDRE—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à J. CHALARON, rue Royale
20 fév—☞

SUCRE à vendre.—350 boucauts de sucre 1ère qualité. S'adresser à THEOD. NICOLET CO.
1er fév.

SEL—1200 sacs gros et fin, de Liverpool, à vendre par STETSON & AVERY.

[illegible]—450 barils en bon ordre, à vendre [10 fév] STETSON & AVERY.

MOUVEMENS DES PAQUEBOTS.

entre cette ville [illegible] l'paquebot [illegible] tre établie. Les départs [illegible]

Navire LOUISVILLE, capitaine [illegible]

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	15 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RA[illegible]

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PACK.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe, et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau, ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens du tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

CALLIGRAPHIE.

SYSTÊME CASTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, arrivant de son Académie de Louisville, et récemment de New-York, appelle instamment l'attention du public sur ce Système d'Ecriture si admiré, qui par son mérite seul, après l'examen des principes sur lesquels il est fondé, a été unanimement recommandé par une réunion des citoyens les plus éminents de Londres, adopté par l'université de France, et universellement approuvé par les professeurs, les négocians, les dames, et les Institutions les plus recommandables, partout où il a été introduit.

Ce système n'a été publié aux Etats Unis qu'en 1830—et depuis cette époque, il a été pratiqué à New-York avec un succès sans exemple.

M. Dolbear a eu le plaisir de l'introduire pour la première fois dans le Kentucky, l'hiver dernier; et depuis, il en a communiqué les principes à quantité de dames et de messieurs, ainsi qu'à différentes institutions littéraires de cet Etat.

N. B. On enseigne aux dames une écriture propre, rapide et vraiment *fashionable*, d'après une méthode si positive et si nouvelle, qu'elle en rend la *pratique* tout-à-fait *intéressante*.

L'enseignement des hommes est calculé pour leur donner une main toujours sûre, aussi bien qu'une *expédiée* rapide et élégante; par ce système, toutes les difficultés résultant du mouvement des doigts ou de la main, *disparaissent* entièrement, de manière qu'on peut en *quelques leçons*, échanger le plus illisible griffonnage pour une écriture facile et élégante.

Pour prouver ce qui est dit ci-dessus, et faire taire les préjugés qu'ont pu inspirer les prétendus professeurs de cet art, M. Dolbear invite les dames et les messieurs de la N. Orléans et des villes et villages voisins, à venir examiner son plan d'enseignement, aussi bien que des specimens des progrès rapides de plusieurs dames et messieurs, de l'âge de 8 à 45 ans, qui ont pris des leçons de lui.

Les classes auront lieu le jour et le soir, de manière à accommoder les étudiants, les hommes de toutes professions et les hommes d'affaires. Les dames et les messieurs pourront former des classes chez eux, ou se rendre à l'établissement.

Aux personnes qui ne savent pas *tailler* les plumes, on enseignera cet art en une leçon. On désire que tous ceux qui veulent prendre des leçons, fassent leur demande sans délai. Le professeur se rendra dans les Institutions, à des conditions libérales.

Pour les conditions, l'examen des specimens, et le plan d'enseignement, s'adresser à l'Académie.
5 mars—4

BUREAU DE LA PRESSE A VAPEUR DE LA LEVÉE, *N.-Orléans, le* 27 fév.

OUTRE les presses à coton et les magasins dont le parachèvement a été annoncé, le quai de la Compagnie, vis-à-vis la Presse, est maintenant assez avancé, pour que les bateaux à-vapeur, les chalans et les navires puisent venir s'y amarrer.

Il ne sera perçu aucun droit de quayage sur les navires ou bateaux qui débarqueront des produits destinés à être emmagasinés dans l'établissement de la Presse; et il ne sera pas compté non plus de frais de charroi sur les produits embarqués ou débarqués vis-à-vis la Presse. Les chalands et les bateaux chargés de coton ou de tabac, pourront rester amarrés à la Levée dans toute l'étendue de l'encaissement qui forme un port sûr et commode; et il leur sera donné un temps suffisant pour débarquer leurs cargaisons, sans payer aucun droit de quayage.

Les planteurs de coton et de tabac trouveront qu'il est grandement dans leur intérêt d'envoyer leurs produits *directement* à la Presse; en ce que, (outre l'économie des frais de charroi,) ces produits étant emmagasinés aussitôt qu'ils seront débarqués, ils ne seront pas exposés à être endommagés par le mauvais temps pendant le transport par terre; et que les magasins étant vastes et commodes, bâtis autour d'une cour spacieuse, les acheteurs pourront inspecter les marchandises qui y seront déposées, plus facilement et plus à leur satisfaction que dans un établissement plus resserré. Les assurances pourront aussi s'effectuer à un taux moindre qu'on ne l'a fait jusqu'ici, vu la grande sécurité résultant de la construction et de la situation des magasins de la Presse.

Toute espèce de facilités seront offertes par M. Res, agent de la Compagnie, qui réside sur les lieux; les prix d'emmagasinage, de presse, &c., seront modérés: et en général l'établissement sera conduit sur les principes les plus libéraux et les plus accommodants.

Par ordre de la Direction,

29 fév WM. HUDSON, secrétaire.

☞ Les gazettes suivantes voudront bien insérer l'avis ci-dessus, une fois par semaine, pendant quatre semaines, et envoyer leur compte au secrétaire de l'établissement pour se faire payer:

Florida Gazette, (St. Francisville;) The Creble, (Donaldsonville;) Alexandria Gazette; Frontier Reporter, (Natchitoches,) Baton-Rouge Gazette; Opelousas Gazette Attakapas Gazette, (St. Martinville;) The Natchez, (Natchez;) Vicksburg Advocate; Memphis, Ten. paper; Nashville Banner, & Whig; Florance, (Ala.) paper; Huntsville Intelligencer; Mobile Commercial Register.

RECU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par L. CHOINNE, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en: 250 douzes crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes régénérateur de cheveux; 400 douzes pommade très-fine, assortie de [illegible] odeurs différentes; 175 douz. flacons huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de Lavande double et ambrée; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boites cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

N. B. Tous ces articles qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Des crêmes de perse et les pommades, sont contenues en [illegible] de très jolies étiquettes. 21 fév

[illegible]

Loterie du Canal public.

[illegible] le jeudi [illegible] mars.

SIMPLES COMBINAISONS

45 Numéros [illegible]

PROGRAMME.

1 lot de	6000 billets est	$6000.
1	3000	3000
1	2000	2000
1	1300	1300
1	1227	1227
1	1000	1000
2	[illegible]000	[illegible]
2	500	1000
10	100	1000
39	50	1950
39	20	780
39	15	585
468	8	3744
4446	4	17784
5051 lots.		$4[illegible]570
9139 blancs.		
14190 billets.		

Cette loterie est formée par la combinaison ternaire de 45 numéros, et n'a que 14,190 billets. Par le tirage de six numéros il y aura 20 billets avec trois des numéros tirés, 585 avec deux et 4,440 avec un seulement. Ces billets seront des lots gagnants et seront déterminés comme suit:

Le jour du tirage, les 45 numéros depuis 1 jusqu'à 45, sur des bulletins séparés, seront placés les uns après les autres dans une roue, et il en sera tiré 6 de la même manière et au hasard. Le billet qui aura les trois numéros les premiers tirés, dans quelque ordre de combinaison que ce soit, aura droit au gros lot de

SIX MILLE PIASTRES.

Le billet portant le 4e. 5e. et 6e. numéros,		$3,000
	1er. 2d. et 4e.	2,000
	1er. 2d. et 5e.	1,300
	1er. 2d. et 6e.	1,227
	1er. 3e. et 4e.	1,000
	1er. 3e. et 5e. } 1er. 3e. et 6e. } chacun	600
	1er. 4e. et 5e. } 1er. 4e. et 6e. } chacun	500

Tous ceux des billets portant trois des numéros sortis [au nombre de 10] gagneront 100

Tous les billets portant deux des numéros sortis, et les 1er. et 2d, gagneront 50

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 3e. et 4e. gagneront 20

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 5e. et 6e. gagneront 15

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, gagneront 8

Tous les billets portant seulement un des numéros sortis, gagneront 4

Les billets blancs seront ceux qui n'auront aucun des billets sortis.

☞ *Un billet gagnant n'aura pas droit à deux lots.*

PRIX DES BILLETS:

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart 1,

Série de 12 billets, $60, garantie devoir gagner $24.

Les coupons en proportion. S'adresser au bureau *No.* 90, *rue de Chartres.*

7 mars J. K. MEAD, DIRECTEUR.

Tous les Mardi.

LOTERIE

DE L'ÉGLISE FRANCAISE

EVANGELIQUE,

AUTORISÉE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE.

CLASSE EXTRA, No. 11.

Le Tirage aura lieu Mardi prochain 13 Mars 1832.

D. MALCOLM,

Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.

30 NUMÉROS—4 NUMÉROS TIRÉS.

GROS LOT.

10,000 PIASTRES!!!

1	LOT DE	10,000	PIASTRES.
1	"	3,000	"
1	"	1,500	"
1	"	1,000	"
1	"	800	"
1	"	650	"
6	"	500	"
6	"	300	"
6	"	200	"
156	"	40	"
156	"	20	"
624	"	8	"
7800	"	4	"

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4, demis et quarts en proportion.

Les paquets de $10, de douze billets entiers ne gagneront pas moins de $16. Les autres en proportion.

S'ADRESSER AU

BUREAU DU DIRECTEUR,

8 mars Rue de Chartres No. 60

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

4ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 24 *de Mars.*

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,000	1,000
1	"	800	800
1	"	623	623
6	"	500	3,000
6	"	300	1,800
6	"	200	1,200
156	"	50	7,800
156	"	20	3,180
624	"	8	4,992
7800	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

5 mars J. B. FAGET, *Directeur.*

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit embellies. 27 fév.

AVIS.—M. ANTOINE MOLINARI s'étant retiré des affaires, invite les personnes qui lui doivent à régler immédiatement avec lui, et celles à qui il doit à se présenter à son domicile pour faire solder leur compte. A. MOLINARI.
17 fév—12 rue de la Levée, vis-à-vis la boucherie.

SUCRE BLANC & CAFE—415 sacs café de la Havane, 1re. qualité, 30 caisses sucre blanc, reçus par le brick Hunter, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.
24 fév

BANDAGES HERNIAIRES—Un assortiment de bandages, reçus par le Salem, à vendre en gros et en détail par F. P. DUCONGÉ, encoignure Conti et Chartres.
21 fév

1000 BBLS. Molasses, for sale, [illegible] miles from the city. Apply to J. MAGER.
feb 13

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 6 Avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith.

DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 13 et 36 sur le plan annexé à un acte, en l'étude de G. R. Stringer, notaire, sous la date du 18 Février 1831; le lot No. 13 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, et 40 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur 100 pieds de profondeur, et face à la rue Joséphine; et le lot No. 36 ayant 41 pieds 8 pouces sur la rue Jersey, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. André.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Paroisse Jefferson, derrière le faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le No. 6 sur un plan en l'étude de Carlile Pollock, et ayant (mesure française) 277 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus.

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, et désignés par les Nos. 14 et 15 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Seghers; le lot No. 15, faisant encoignure et ayant 40 pieds de face au chemin du Bayou, sur 100 pieds de profondeur et face au chemin de Milne; et le lot No. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne, sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

CONDITIONS: Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit: $100 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $153 75 chaque, et payables l'un le 12 février 1833, et l'autre le 12 février 1834, et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit. La moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson & Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payables le 15 novembre de chacune des années 1832, 1833 et 1834, chacun de $243; le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bosticha *alias* Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le No. 270 ayant environ 50 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Ramel, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1843 d'un Ilet No. 66, compris entre les rues de la Promen de, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit ilet sujet à une rente annuelle de $49 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit ilet appartiendront à la Corporation après le 4 d'Avril 1843.

Conditions: Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions: comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Coughead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions: comptant. Par ordre de la Cour.

5 mars MARTIN BLACHE. Register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marron; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières:

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

22 fév MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars 1283, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1o. Une négresse nommé Suzanne, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse, 2o. Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Pemorelle et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété 1 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passé par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
27 fev.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars, 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine, Allemand alias Daine, f. de c. l. un *Terrain,* situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Condé et Royale, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Unquin, et de l'autre par celle de Madame veuve Labarre. Sur le dit terrain il existe 1o. Une maison en briques, à rez de chaussée, avec une cuisine en briques y attenant; 2o. Une maison de colombage de 3 appartemens, avec galerie; et 3o. deux bâtisses en bois.

Conditions, ⅓ comptant et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister,

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 22 mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Cuvnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 21 sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-2 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, register.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév.

WHITE SPARKLING CHAMPAIGN WINE, 1st. quality, 60 baskets, for sale by PERRET & CHARBONNET.
feb 9

VENTES PAR LE MARSHAL.

C. Noel vs. E. Gourcille.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 17 mars, au Principal, 2 petites tables, 1 glasse, et 1 douz. chaises, saisies dans l'affaire ci-dessus.

6 mars L. DAUNOY, marshal.

M. S. Meeker vs. H. N. Abeel, de Maire et alderman vs. le même.

EN vertu de deux writs de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 5 avril, à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés rue St. Philippe, entre Rempart et St. Claude, ayant 30 pieds de face sur 90, de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.
6 mars

Isaac Littlefield vs. Duplan.

EN vertu de deux writs de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, j'exposerai en vente jeudi, 15 mars, à 4 heures, au Principal, des bois de lit, tables, chaises, matelas, moustiquaires, bureau, damejannes, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 mars L. DAUNOY, marshal.

Thomas Robinson vs. Stevens & Cook.

EN vertu de deux writs de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. P. Smith, j'exposerai en vente le 10 mars, à 4 heures, rue Poydras, entre Magasins et du Camp, 12 barils biscuit, 1 [illegible] farine mais, 1 caisse morue, une cirde bois, des ustensiles de boulangerie et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 mars L. DAUNOY, marshal.

A. Lespavé vs. C. Jacobs.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge G. Préval, j'exposerai en vente samedi, 10 mars, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, un lot de meubles, tapis, tables, &c.

1er mars L. DAUNOY, marshal.

Docteur R. Rouch vs. Hendricks, f. de c. l.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge consei. de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 12 mars, à 4 heures de l'après-midi, au magasin d'entrepôt de M. Hogan, sur la Nouvelle Levée, 23 douz. tasses et soucoupes, 31 pots de nuit, verres, tables, un bois de lit, une paire de roues, un comptoir et ses dépendances, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er mars L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé encoignure des rues du Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc.

20 fév L. DAUNOY, marshal.

Vêtemens pour le printemps et l'été.

WM. C. NORRIS & CO., viennent de recevoir, par l'Oceana, le Talma et le Natchez, un nouvel approvisionnement de jolis VETEMENS, consistant en un assortiment d'Habits pour le printemps et l'été, qui méritent l'attention des acquéreurs.
29 fév

500 SACS café de la Havane, St. Domingue et St. Yago, en magasin, et à vendre par J. W. ZACHARIE & CO.
29 fév

PIMENTO.—25 sacs Pimento de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
29 fév

CIGARRES mêlés, et de la Havane, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, no. 117
29 fév

SUCRE et Café de la Havane.—40 caisses sucre blanc et 30 do. brun; 53 sacs caféen débarquement; 700 rames papier gris, et 100 milliers cigarres espagnols, à vendre par THAYER, HURD & Co. rue des Magasins, no. 29.
29 fév

TOILE A VOILE de la manufacture renommée de Crooks, la même qui est employée dans la marine des Etats-Unis, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, no. 117.
29 fév

61 boucauts SUCRE, en débarquement du sloop Juno, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.
28 fév

150 BALLES FOIN, à vendre par [29 fév.] J. W. ZACHARIE & CO.

ON a besoin de 48,000 gallons melasse, en s'adressant à THAYER, HURD & CO.
20 fév

27 BALLOTS cire blanche de la Havane, ayant droit au *debenture*, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.
29 fév

PIERRE DUTHIL, *forgeron et fondeur*, élève de Messrs. Gilet & Camet, à l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a acheté le FOND DE LA FORGE de ces messieurs; qu'il continuera dans le même local, le même genre de travail, et fera tous ses efforts pour contenter les anciennes pratiques de Messrs. Gilet et Camet, à la bienveillance desquelles il se recommande, ainsi que de toutes les personnes qui voudront l'employer. 28 fév.—6

EN débarquement de la Lise & Aimée, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 24 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure; 23 caisses grand vin, chateau Laffitte; 46 do. grand vin, chateau Léoville; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par T. NICOLET & CO.
21 fév

40 TONNEAUX de fret lourd, pour N. York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Camp. 22 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par [22 fév] LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Boston, à vendre par THAYER, HURD & CO. rue des Magasins.
20 fév

LETTRES DE CHANGE sur Paris-New-York et Philadelphie, à vendre par P. E. SORBÉ.
10 fév

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES.
8 fév.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, en débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par F. P. DUCONGÉ, encoignure Conti & Chartres.
21 fév

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequoy Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci. F. P. DUCONGÉ, encoignure Conti et Chartres.
21 fév

CAFÉ de St.-Yago, Havane et St. Domingue, reçus et en magasin, à vendre par J. W. ZACHARIE.
20 fév

363 SACS café vert de la Havane, 1re. qualité, reçus par la goël. Amazonia et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
20 fév

MELASSE—39 tierçons de premier ordre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH, nouvelle levée, no. 15.
17 fév

PORC, &C.—65,000 livres jambons, 65 barils whiskey, 22 do. fèves, 38 demi-barils boeuf, 5 barils [illegible], et 2 boucauts jambons, en débarquement du bateau-à-vapeur Arab, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH, nouvelle levée, no. 15
17 fév

VIN des Canaries ayant droit au *drawback*, à vendre par STETSON & AVERY, rue du Camp, no. 31.
14 fév

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par YORKE, MACALESTER & Co.
14 fév

LE Soussigné a reçu par le navire ILLINOIS, un superbe assortiment de canezous, pélerines, collerettes, mousseline brodée et chemisettes de bobinet, bonnets, élégants &c. Tous ces objets sont dans le dernier goût, et seront vendus à bon marché. JOSEPH C. SPRENGER. Rue de Chartres, No. 39.
14 fév

CORDES D'EMBALLAGE.—600 rouleaux de bonne qualité, à vendre par STETSON & AVERY, rue du Camp, no. 31
14 fév

GRAISSE—300 barils premier qualité, en débarquement du bateau-à-vapeur Planter, à vendre par FOSTER & HUTTON.
9 fév

CAFÉ DE RIO—265 sacs de 1re. qualité reçus par le navire Nashville, de N. York, à vendre par STETSON & AVERY.
8 fév

NOUVELLE PHARMACIE.

Les soussignés annoncent respectueusement au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur pharmacie, rue St. Pierre, en face de la Place, où l'on trouvera toute espèce de Drogues et Médecines, très-fraîches.—Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils osent espérer de mériter une part du patronage du public.

15 fév—1m CUSACHS & CO.

NUEVA FARMACIA.

P. CUSACHS y COMP. participan á sus amigos y al público en general, la apertura de su establecimiento de Farmacia en la calle Sn. Pedro, frente á la Plaza, donde tendrán un buen surtido de DROGAS Y MEDICINAS FRESCAS. Las órdenes del interior, serán ejecutadas con cuidadas y puntualidad. Se atreven á esperar merecer el patronage del público. 15 de feb.

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets. LEPAGE.

Professeur de musique, rue Ste. Anne, No. 121.
4 fév—3m

RIZ à vendre.—52 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston. THAYER, HURD & CO. rue des Magasins, no. 29.
1er fév

CIMENT.—150 barils Ciment hydraulique, à vendre par WM. G. HEWES.
11 fév

MAQUEREAUX.—800 barils et demi barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, reçus par le brick Triton, de Portland, à vendre par WM. G. HEWES.
11 fév

200 Boucauts MELASSE, à vendre par [24 fév] J. MAGER

413 SACS bon café de la Havane, reçus par le brick Manuelita; 1400 barillets et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orleans et à vendre par ESTENANELL & COURVAL. Nouvelle Levée.
9 fév

PAPIER DE PAILLE POUR ENVELOPPES—300 rames grande largeur, à vendre par YORKE, MACALESTER & Co.
10 fév

25 BARILS huile de Baleine rafinée, à vendre par THAYER, HURD & CO.
10 fév

VOR. ROUMAGE, offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Salem, du Havre: 70,000 tuiles plates à crochet, 1re. qualité; 50 douzaines paniers couverts et nonouverts, diverses grandeurs. 16 fév

A VENDRE.—Quelques volumes du *Digeste général des Ordonnances du Conseil-de-Ville.* S'adresser au bureau de cette feuille. 10 fév—12

POMMES DE TERRE—700 barils de Lancashire, reçus par le brick Venture vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par THAYER, HURD & CO.
10 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par LINCOLN & GREEN.
8 fév

70 barils résine, 70 dito brai, et 70 dito goudron, reçus par le brick Mary & Catherine, à vendre par WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.
9 fév

LANGUES.—12 demi barils langues, 10 barils pêches sèches, à vendre par YORKE, MACALESTER & Co.
fév 3

V. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Montesquieu de Bordeaux:

430 caisses prunes; 1000 dito vin rouge, Gruau-Larose, Chateau Laffitte, Haut-Talence, Pauillac, St. Julien Médoc, par 12 bout. et 24 demi do; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne; 110 barriques vin rouge, St. Estèphe et St. Emillon; 27 tierçons vin rouge Pauillac, 55 dito blanc, Graves et Haut Sauterne; 300 paniers anisette; 20 balles lignes assorties; 110 caisses fruits à l'eau-de-vie.

D'importations antérieures: 250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Laffitte, Latour, Margaux, St.-Julien, Médoc et St.-Estèphe, de premier choix; 200 douz. huile d'olive, 1ère. qualité, par paniers et demi-paniers; 15 balles brain à moustiquaire; 20 balles fil à voiles, par petites et grosses pelottes; 50 caisses liqueurs superfines; et marasquino; 400 dito fines; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux; 200 sacs bouchons pour damejeannes et bouteilles. 7 fév

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornemens.

RUE DE CHARTRES, No. 115.

Au dessus du magasin de bijouterie de Mr. Muh.

MR. FINN

ANNONCE respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfans moitié prix. Les billets pour les entrées par abonnement $1 ne peuvent se transférer.

Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m.

Beautés de la mécanique

NOMMEE

CHAMBRE D'INSDUSTRIE.

LE public est respectueusement informé que l'exhibition qui est établie, depuis quelques [illegible] vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est tran[sférée] rue de la Levée, No. 113, entre le marché [illegible] mes et la halle aux boucheries, où elle restera [illegible] ration encore pendant quelques jours, avant son [départ] pour le Mexique. Ce spécimen vraiment éton[nant du] génie de l'homme, consiste en trois manufactures [com]plètes, savoir: une pour le coton, une aut[re pour] le drap et pour la troisième pour faire des card[es pour] le coton et la laine—le tout est mis en mouve[ment par] la force de trois chiens. Le propriétaire dés[irant que] tout le monde puisse jouir de la vue de cette b[elle in]vention; et dans ce but, il a réduit le prix d'ent[rée à la] somme de CINQUANTE CENTS.

Les personnes de couleur libres seront adm[ises les] lundis et jeudis.

L'exhibition commence tous les jours à 8 [heures] du matin et dure jusqu'à 10 du soir.

27 janvier—2m

D'Importation récente à vendre par

P. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES Nos. 97 & 182.

UN grand assortiment de parfumeries de [premier] choix, consistant en crême d'amande, [illegible] von cosmétique d'amande amère, savon à la [illegible] la violette, au miso, pommade, crême de Perse, [pâte] de limaçon, opiat, eau de Cologne véritable, Lavande à la rose, ambrée &c.

Aussi—Bretelles en gaume élastique, do. en soie, en coton &c., cols pour hommes de toutes sortes. Bustes et perruques pour exercer les coiffeuses, ainsi que peignes de toutes les qualités; canifs, rasoirs, ciseaux fins &c. 15 fév.

Excellent Vin de Bordeaux.

82 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Derville, reçues et à vendre par SAM. P. MORGAN & CO. Encoignure des rues Gravier et du Camp, no. 48, au premier.
2 fév

A VENDRE—Un superbe lot de CAFE fin vert, de la Havane. ESTEVANELL & COURVAL, Nouvelle Levée, no. 6.
1er. février

A VENDRE.—Un assortiment de faïence propre au marché du Mexique, reçu par le navire William Nelson, de Liverpool, à vendre par V. LACARD, rue de la vieille Levée, no. 37
25 janvier